VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

LA ROCHE SUR YON

A.P.Y.

AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE

BULLETIN TRIMESTRIEL

A.P.Y. 85 La Roche sur Yon

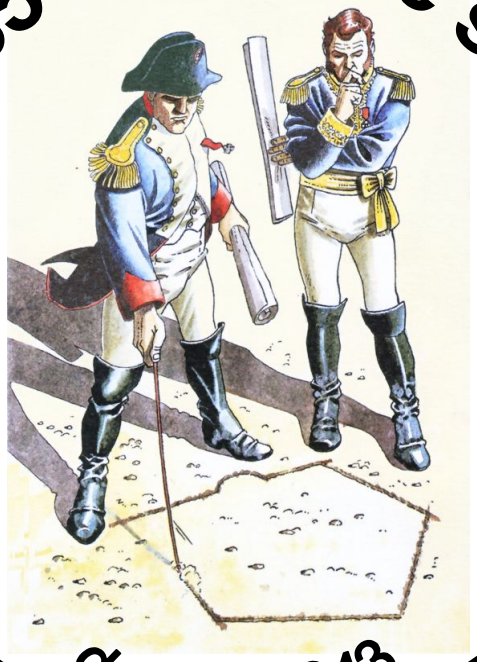

Philatélie ; Marcophilie ; Histoire Postale

depuis 1943

REUNIONS MENSUELLES

SALON DES COLLECTIONNEURS en janvier

N° I.S.S.N.= 1762-035X

N° 175 – JUIN 2023

AMICALE PHILATÉLIQUE YONNAISE

N° Siret : 786 448 613 00046 – Code APE : 9499Z

Siège social : 76, Boulevard des Belges – 85000 La Roche-sur-Yon
☎ 09.51.74.70.51 **courriel : martonphilippe@free.fr**

Association (loi 1901) fondée en 1943, fédérée sous le n° 234 XV,
rattachée au Groupement Philatélique du Centre Ouest.

Réunions mensuelles de 9h30 à 12h00.
Salle CLIC Entour'âge, 29 rue Anatole France, La Roche-sur-Yon
Les premier et dernier dimanche du mois (sauf juillet et août)

LES SERVICES :	RESPONSABLES :
• **Circulations à domicile**	Alain BONNEAU
• **Nouveautés et réservations**	Pierre PRUD'HOMME
• **Revue trimestrielle**	Jean-Marie LETERME
• **Bibliothèque : les catalogues de cotations, les revues spécialisées, et plus de 350 ouvrages philatéliques**	Jacques RAIMONDEAU
• **Abonnement aux revues philatéliques à prix préférentiel**	
• **Site INTERNET : http://apy85.fr.**	Mathilde AGENEAU
• **Salon des collectionneurs : le 3e dimanche de janvier**	Amédée DUPOND & Pierre BARBIER

L'APY permet la rencontre d'amis partageant la même passion :

⇒ des échanges, des mini-bourses avec d'autres associations philatéliques,
⇒ des réponses à vos interrogations,
⇒ des conférences avec vidéo-projection de documents,
⇒ des milliers d'enveloppes mises à disposition pour études,
⇒ une aide à la réalisation de collections pour exposer,
⇒ du matériel informatique, …

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE

SOMMAIRE n° 175 – Juin 2023

Article	Auteur	Page
Editorial	Philippe MARTON	4
Les adhérents de l'Amicale à l'honneur	Jean-Marie LETERME	5
Festival BD FEST 27 et 28 mai	Jean-Marie LETERME	6
Notre-Dame de Fontenay – Rectificatif	Jean-Marie LETERME	8
Clemenceau critique La Poste	François MENNESSIEZ	10
Quand les Russes libéraient l'Ukraine	Philippe GUENIOT	13
Un escargot pour l'église	François MENNESSIEZ	18
Les timbres du Canada	Christian DUPONT	20
Comment arnaquer La Poste	François MENNESSIEZ	33
Carnets de Circulation – Vendez vos doubles	Alain BONNEAU et Richard COQUET	37
Calendrier des réunions et salons	Jean-Marie LETERME	38
Idées de sorties	Jean-Marie LETERME	39
Bon de commande BD FEST 2023		

Directeur de la publication : Philippe MARTON
Coordinateur à la rédaction et la mise en page : Jean-Marie LETERME
Comité de rédaction : Jean-Marie LETERME et Philippe MARTON
Comité de lecture : Michèle BADAN et François MENNESSIEZ
Diffusion – Informatique : Mathilde AGENEAU

Reproduction, même partielle, des articles de ce bulletin strictement interdite sauf autorisation écrite du Conseil de l'A.P.Y.

Dépôt légal n° 1762-035X

Bulletin déposé le 01/07/2023

EDITORIAL

Deuxième trimestre de l'année bien rempli par des évènements philatéliques en Vendée : timbre national à Fontenay-le-Comte, Fête du Timbre à Challans, la dispersion du GPCO, et les souvenirs philatéliques pour le premier festival BD à La Roche-sur-Yon et pour clôturer cette première partie de l'année, le pique-nique qui a réuni 19 personnes (trop peu à mon goût, pour nous l'organisation n'est pas plus compliquée pour 30 personnes que pour 20, alors pourquoi ne pas en profiter ? Faut-il réserver la date deux ans à l'avance pour vos calendriers ?).

Les réunions dominicales ont toujours eu un public fidèle et pour les réunions ventes/échanges un petit noyau d'adhérents à la recherche de pièces manquantes est toujours présent. Il faudrait que le nombre de vendeurs soit important pour diversifier l'offre, en effet ce sont toujours les mêmes qui mettent des lots à disposition, au bout de quelques réunions on tourne en rond …. Là encore, il faut en profiter, ce service mis à disposition pourrait être plus attractif pour un plus grand nombre d'adhérents.

Si l'on revient rapidement sur le timbre de Fontenay-le-Comte, on peut regretter deux choses :

- la première, ce genre d'évènement laisse de marbre les philatélistes. Je le répète encore une fois, un petit déplacement encourage les organisateurs et ils apprécient le geste. Quand on organise quelque chose, on aime avoir un public nombreux, et c'est motivant pour continuer et recommencer.
- la deuxième remarque, l'évènement était organisé sur 4 jours (week-end de la Pentecôte du vendredi au lundi) mais le samedi matin à 10h, La Poste n'avait plus de timbres à vendre : l'art et la manière de torpiller une organisation remarquable avec des collections exposées très intéressantes et peu courantes, félicitations aux organisateurs.

Il est bien compliqué de faire vivre une association et je remercie tous les bénévoles pour leur implication. J'ai eu l'honneur d'être distingué par la FFAP qui m'a décerné la "Plaquette Biscara". On attribue cette distinction à une personne pour le travail fait afin de faire vivre une association mais elle devrait être attribuée à cette association car sans le dévouement des bénévoles rien ne pourrait se faire. Le président sans les adhérents ne peut rien tout seul, je veux donc remercier tous ceux qui sont autour de moi pour faire vivre l'APY.

Félicitations à Didier LAPORTE, membre de l'APY qui a aussi été récompensé à Chalon-sur-Saône au Championnat de France de Philatélie, pour le travail accompli et pour l'évolution de sa collection. Il a obtenu une médaille d'or pour sa présentation *"La ville romaine antique et son héritage architectural"* en maximaphilie.

Voilà un petit résumé de nos prestations, l'APY continue tranquillement son chemin, en fait elle n'arrête jamais, toujours débordante d'activités.

Bonnes vacances à toutes et à tous, profitez de vos familles, trouvez un endroit frais pour supporter cette chaleur qui s'annonce et on se retrouve le 3 septembre 2023 pour la réunion de rentrée.

Le Président, Philippe MARTON

LES ADHERENTS DE L'AMICALE A L'HONNEUR

Lors de PHILAFRANCE 2023 qui se déroulait du 26 au 29 mai à CHALON-SUR-SAÔNE, trois adhérents de l'Amicale Philatélique Yonnaise ont été récompensés.

Tout d'abord, Didier LAPORTE qui a obtenu une Médaille d'OR lors de l'Exposition Nationale pour sa collection en maximaphilie « La ville romaine antique et son héritage architectural ».

Didier LAPORTE récompensé, pour sa Médaille d'Or, par Philippe LESAGE, Président de la FFAP et Bernard JIMENEZ, Vice-Président de la FIP (Fédération Internationale de Philatélie).

Puis Pascal BANDRY qui a reçu le Mérite Philatélique de la FFAP qui honore les philatélistes qui se sont fait le plus remarquer, au fil des années, pour leurs actions continues au service de la philatélie.

Et enfin, Philippe MARTON, notre Président, qui a reçu la Plaquette BISCARA lors du 96e Congrès de notre Fédération le 28 mai. Une reconnaissance de la FFAP pour son engagement à la promotion de la philatélie au niveau local, régional et national. La médaille lui sera remise par Raymond LOËDEC, Président du GPCO, lors du Congrès Régional annuel qui se déroule en 2023 à Olonne-sur-Mer.

La **Plaquette BISCARA** – créée en l'honneur de André **BISCARA**, premier Président du GPCO (Groupement Philatélique du Centre-Ouest) en 1939 – est destinée à honorer les philatélistes remarqués pour leurs actions au sein d'un groupement.

Pour l'APY, les récipiendaires de la Plaquette BISCARRA sont :

- RECOQUILLON Alix (1960), MOREAU Etienne (1983),
- BRUNO Maurice (1985), PAUVERT Yves (1986),
- BANDRY Pascal (1986), MENNESSIEZ François (1995),
- LAPORTE Didier (2001), LETERME Jean-Marie (2009),
- AUDUREAU Michel (2017), MARTON Philippe (2023).

Jean-Marie LETERME

FESTIVAL BD FEST – 27 et 28 MAI 2023

Les 27 et 28 mai dernier s'est déroulé le 1er festival de bande dessinée de La Roche-sur-Yon. Organisé par la LIBRAIRIE 85000, avec le soutien de la ville, l'APY avait proposé aux organisateurs la réalisation de souvenirs philatéliques. Avec une mini exposition sur la BD en philatélie, nous avons tenu un stand dans le hall du CYEL pendant les 2 journées de BD FEST.

Pour la réalisation des souvenirs l'APY a utilisé le dessin, réalisé par Laurent LEFEUVRE, de l'affiche du festival BD FEST 2023.

Samedi 27 mai, Philippe GUENIOT, Philippe MARTON, Jean PRIVE et François MENNESSIEZ sont prêts pour accueillir les festivaliers et autres visiteurs.

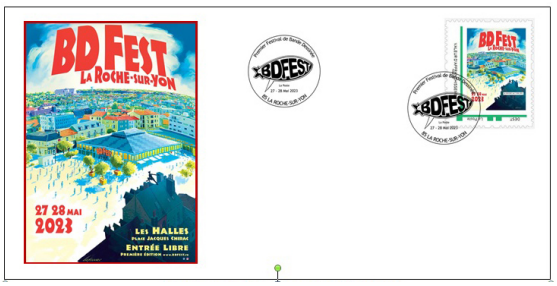

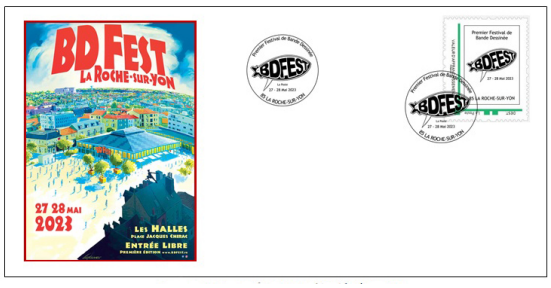

En dernière page de ce bulletin, retrouvez le bon de commande pour vous offrir tout ou partie des souvenirs émis à l'occasion du 1er festival BD de La Roche-sur-Yon.

Jean-Marie LETERME

NOTRE-DAME DE FONTENAY – SUITE

Pour illustrer mon article paru dans le bulletin de mars 2023, où j'annonçais la mise en vente 1er Jour d'un timbre commémorant le 600e anniversaire de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Fontenay-Le-Comte, j'ai utilisé 3 cartes postales.

Lecteurs attentifs du bulletin de l'APY, Robert AUJARD et Olivier LOISEL m'ont fait remarquer qu'une des cartes postales que j'avais utilisées n'était pas une photographie de l'église Notre-Dame mais celle de l'église St Jean. Cependant, comme l'a précisé Olivier dans son message, il s'agit d'une demi-coquille car la carte porte la légende « Fontenay-le-Comte, L'Eglise Notre-Dame ». Ouf, je n'ai pas tout faux !

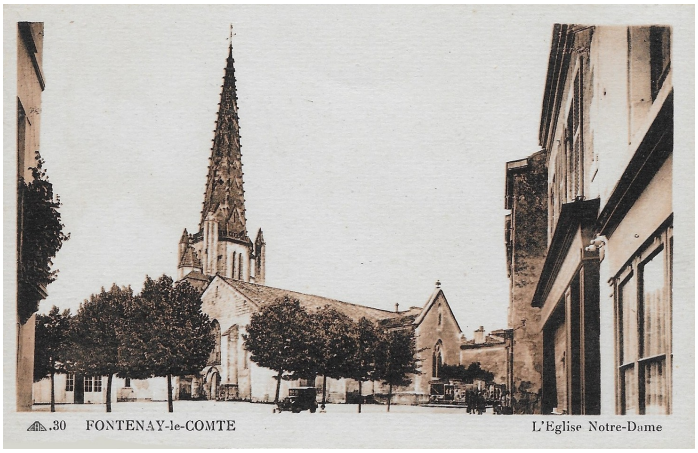

Ci-dessus, la carte postale de l'Eglise St Jean avec la légende Eglise Notre-Dame !

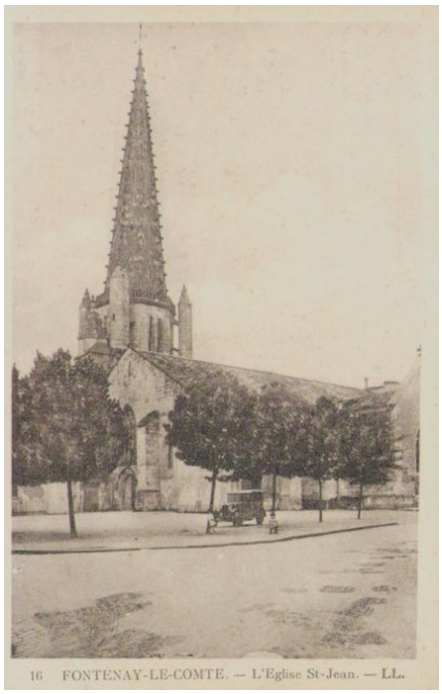

A droite, une carte postale avec la photo et la légende adéquate pour l'église St Jean.

Pour créer des souvenirs personnels de l'évènement, j'avais réalisé quelques achats de cartes postales représentant l'Eglise Notre-Dame dont la carte à la légende erronée. Eh bien la voici, affranchie et oblitérée avec le timbre et le TAD du 600e anniversaire de Notre-Dame.

Compte-tenu des éléments évoqués ci-dessus, il faut s'interroger : ce souvenir rentre-t-il dans la catégorie « carte maximum » puisque, si la légende est concordante, l'image ne l'est pas.

Dans l'attente de l'avis des spécialistes en maxima-philie….

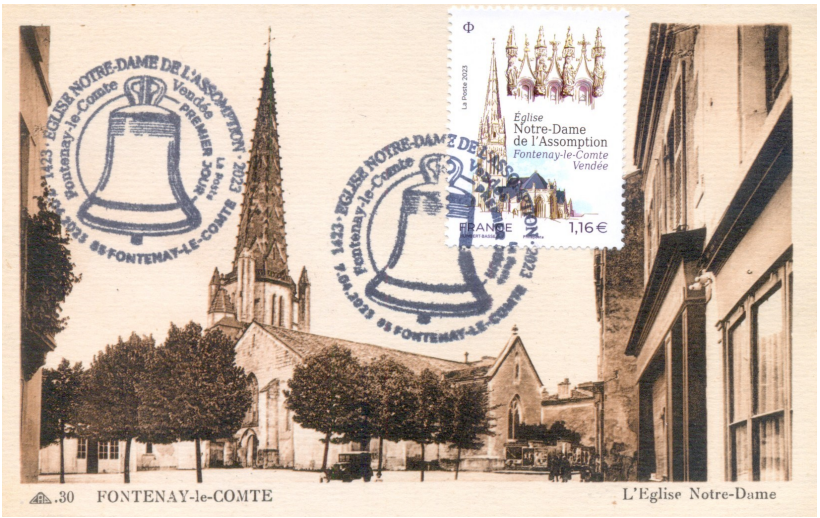

Pour le plaisir des yeux, quelques souvenirs créés à l'occasion de ce 1er jour.

Dans les jours précédents l'évènement, un document tout à fait exceptionnel, daté d'avril 1423 a fait le buzz sur les réseaux sociaux. Il s'agit de la photo de la pose de la flèche de l'église Notre-Dame. Je n'ai pas résisté à la tentation, et voici le document avec son timbre et son TAD.

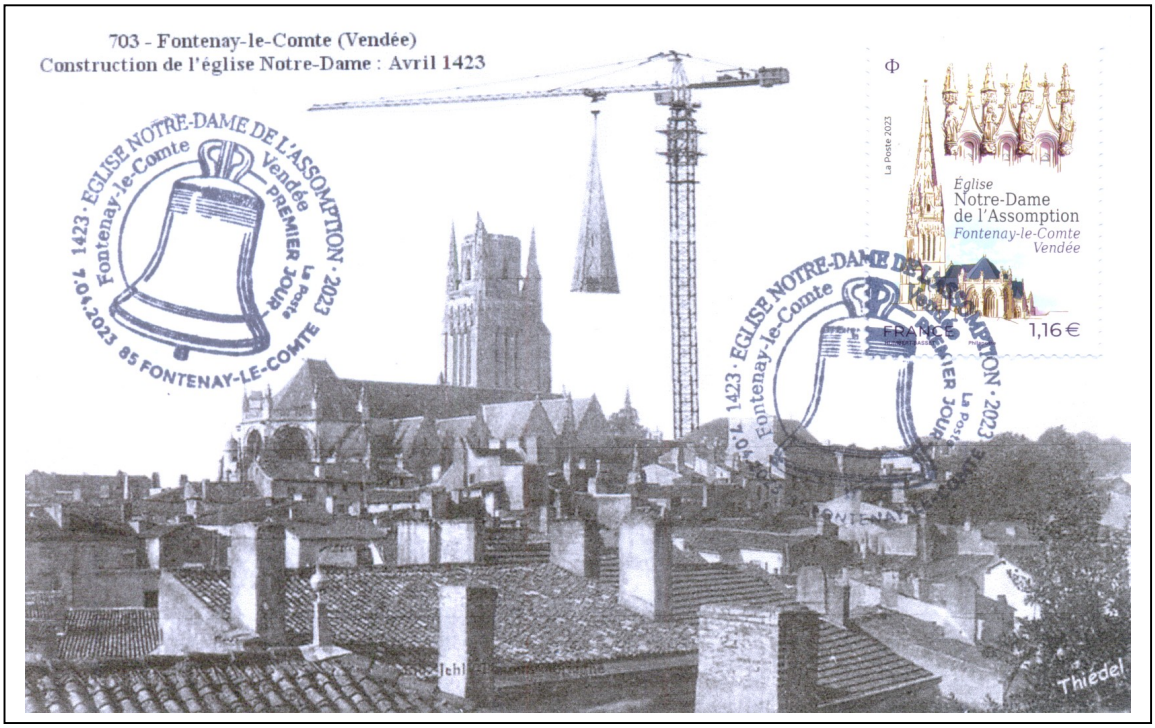

Je dois terminer en levant le voile sur cette mystérieuse photo et indiquer que nous étions le 1er avril lorsqu'elle a été publiée sur Internet.

Jean-Marie LETERME

QUAND CLEMENCEAU CRITIQUAIT LA POSTE …

Je l'avoue : depuis 20 ans que j'habite en Vendée, je n'avais jamais visité la maison de Georges Clemenceau à Saint-Vincent-sur-Jard.

C'est donc avec beaucoup de respect que j'ai découvert le lieu de la fin de vie de ce grand homme, dont il ne faut pas oublier qu'il fut de son temps un personnage très clivant : il a défendu les droits des femmes, il fut l'éditeur de la lettre de Zola « J'accuse », le créateur des brigades de police dites du Tigre, le « Père la Victoire » ; mais il a aussi fait tirer sur des ouvriers qui manifestaient pour leurs droits, il fut un grand chasseur de trophées africains, et sa vie sentimentale est loin de viser l'exemplarité.

Timbre de 2013 montrant la maison de Georges Clemenceau de St-Vincent-sur-Jard, timbre paru dans le cadre d'un livret « Patrimoine de France ».

Sa chambre à coucher, ornée de trophées de chasse, était aussi son bureau, installé devant une fenêtre, face à l'océan. On l'imagine assis en train d'écrire, levant de temps à autre les yeux vers l'immensité des flots toujours en mouvement. Sur ce bureau, les responsables du musée ont déposé une lettre manuscrite, envoyée par Clemenceau au peintre Claude Monet, le 2 septembre 1923.

Photo du bureau de Clemenceau, face à l'océan Atlantique.

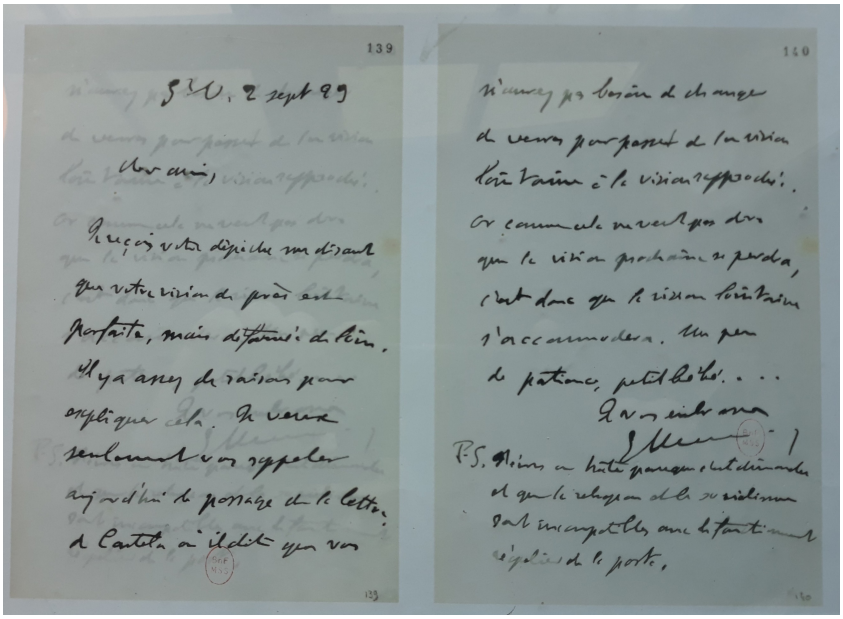

Photo de la lettre posée sur le bureau de Clemenceau.

Il entretenait une correspondance avec cet artiste, et sa lettre, courte, dit : « Cher ami, je reçois votre dépêche me disant que votre vision de près est parfaite mais déformée de loin ». Clemenceau était diplômé de médecine, aussi s'emploie-t-il en quelques lignes à rassurer son ami : « Je veux seulement vous rappeler aujourd'hui le passage de la lettre de Coutela où il vous dit que vous n'aurez pas besoin de changer de verres pour passer de la vision lointaine à la vision rapprochée. La vision lointaine s'accommodera. Un peu de patience, petit bébé. »

Etonnant ce qualificatif, quand on sait que Clemenceau avait à la date de cette lettre 82 ans et Monet 83 ans !

Au passage, notons que Coutela, auquel il fait allusion, est un chirurgien ophtalmologiste français. Dans un texte de l'école des Chartes, disponible sur Internet, on peut lire : « Charles Coutela était l'ami de Clemenceau. Claude Monet étant devenu presque aveugle à la suite de cataracte, Clemenceau l'adressa à Charles Coutela qui décida, étant donné l'âge de son client, de l'opérer en deux temps. Mais l'homme d'Etat était d'un avis contraire et préconisait l'extraction en un seul temps. Coutela tint bon et eut raison, car Monet recouvra une vision telle qu'il eut la possibilité de terminer la série des Nymphéas. »

Timbre Monet : il n'y a pas de timbre émis en France avec le portrait de Claude Monet, mais son œuvre figure sur au moins 6 timbres, dont les célèbres Nymphéas en 1999.

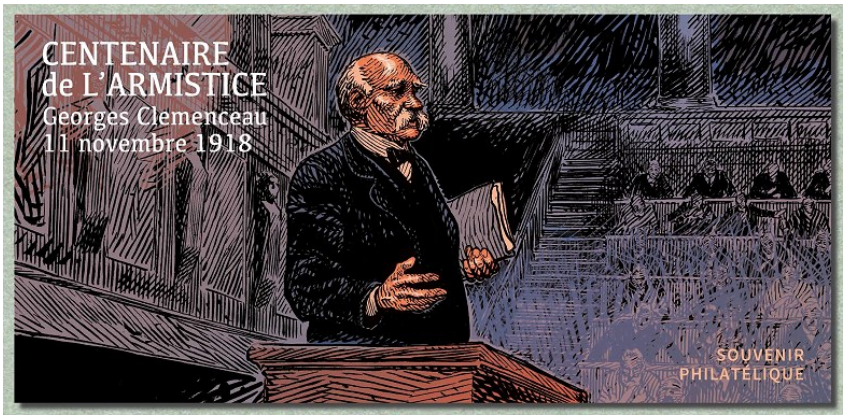

Couverture du « souvenir philatélique » émis par La Poste en 2018 pour le centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale.

Revenons à notre lettre signée Clemenceau : c'est le PS (post-scriptum, à ne pas confondre avec parti socialiste) qui mérite notre attention, à nous collectionneurs d'objets postaux : « J'écris en hâte parce que c'est dimanche et que la religion et le socialisme sont incompatibles avec le fonctionnement régulier de la Poste. »

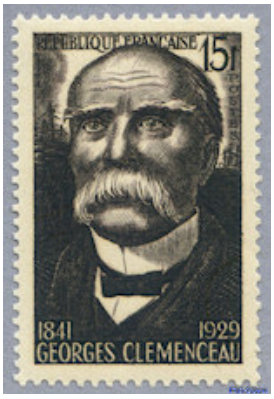

Timbre Clemenceau paru en 1951.

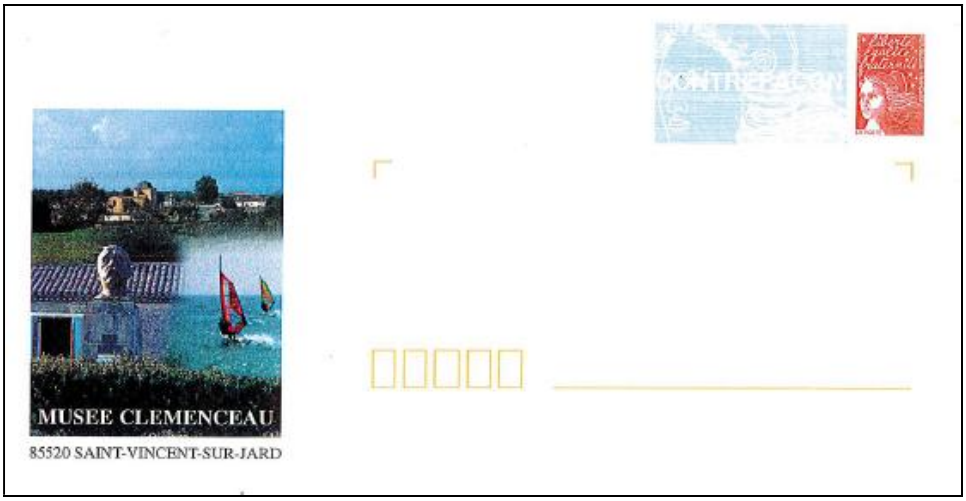

PAP, émis le 10/07/1998, du Musée Clemenceau à St Vincent-sur-Jard.

Phrase qui me semble un peu absconse. A l'époque, le service postal du courrier fonctionne aussi le dimanche, mais de façon moins fiable que les autres jours, si on en croit Clemenceau, qui semble s'en plaindre !

En tout cas, alors que cette lettre va fêter dans quelques semaines son centenaire, elle dénote combien le rôle de la Poste était important dans la communication entre les hommes, à une époque où le

téléphone était encore un luxe, et le télégraphe restait le seul moyen courant, mais ô combien impersonnel, de joindre rapidement un correspondant.

François MENNESSIEZ

PAP émis par Monum (Centre des Monuments Nationaux) avec une photo de la Maison de Georges Clemenceau à St Vincent-sur-Jard.
PAP lettre Prioritaire avec une Marianne de Lamouche bleue.

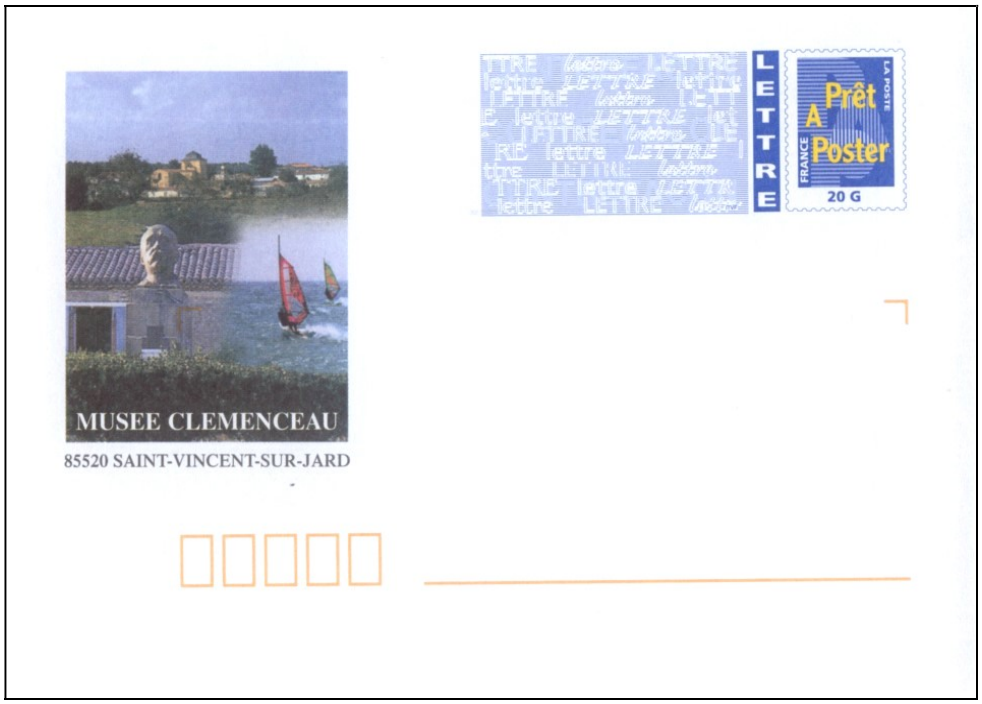

PAP, émis le 08/04/2006, du Musée Clemenceau à St Vincent-sur-Jard.

QUAND LES RUSSES LIBERAIENT L'UKRAINE

Ironie de l'histoire pour les uns, retournement de situation pour les autres : cela fera bientôt 79 ans, le 27 juillet prochain, que les troupes de la Russie soviétique libéraient le sol ukrainien des armées de l'Allemagne nazie. Le 19 novembre 1942, comme le rappelle la légende en tête de la carte ci-dessous avait débuté la contre-offensive soviétique pour la reprise de la ville stratégique et symbolique de Stalingrad (ancienne Tsaritsyne et actuelle Volgograd). Cette offensive victorieuse s'achèvera avec la capitulation, le 2 février 1943, des troupes de la VIème armée allemande conduites par le maréchal Paulus.

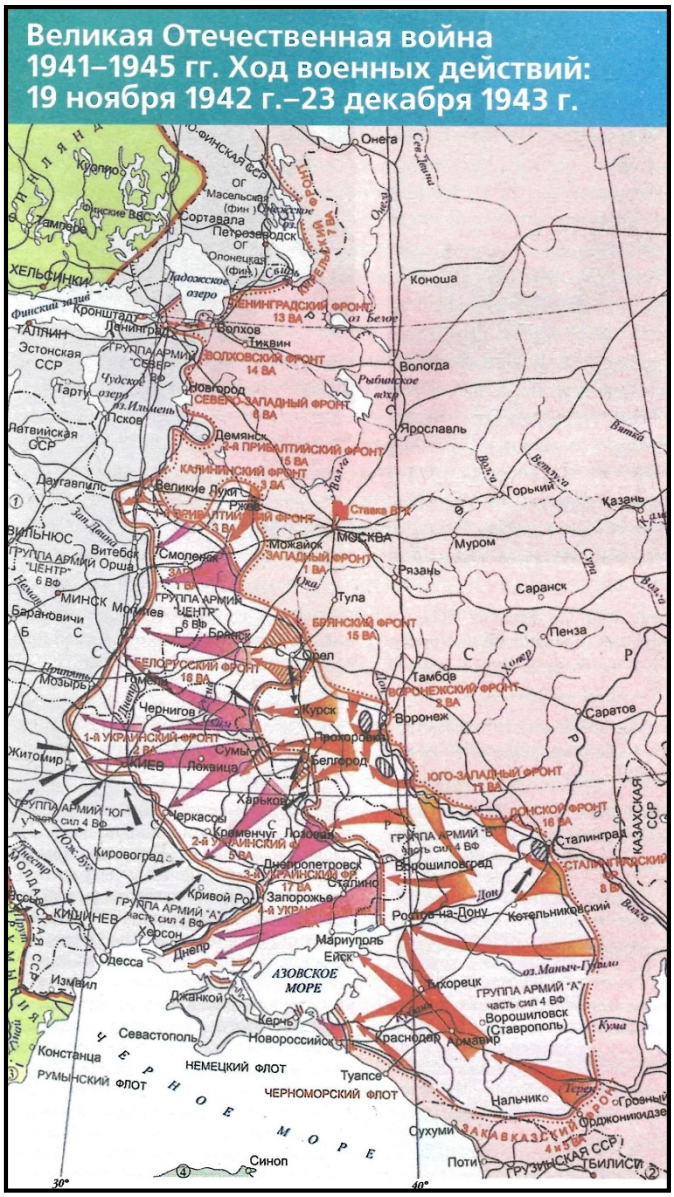

A partir de là les armées soviétiques entament leur longue marche vers la libération de l'ensemble des territoires de l'URSS ayant jusque-là été occupés par l'Allemagne nazie, et singulièrement ceux de la République Socialiste Soviétique d'Ukraine (YCCR). Il faudra plus d'un an et demi pour y parvenir : Kiev est libérée en décembre 1943 et la date du 27 juillet 1944 est retenue comme marquant la libération totale de l'Ukraine par les troupes soviétiques. Les Russes auront à affronter non seulement les armées régulières allemandes mais également les partisans ukrainiens hostiles au régime soviétique s'étant constitués en une armée secrète ainsi que ceux qui, collaborateurs de la première heure, étaient demeurés fidèles à l'occupant.

Revenons un instant en arrière, au début du conflit. Aux termes du pacte Germano-Soviétique, dit aussi Ribbentrop-Molotov, du 23 août 1939 l'Allemagne hitlérienne et l'URSS de Staline signent un traité de non-agression mutuelle et, dans un article tenu secret, s'entendent sur un nouveau partage de la Pologne. Une fois le conflit engagé et la seconde guerre mondiale déclenchée l'Allemagne envahit l'ouest de la Pologne, l'URSS envahissant la partie est, sud-est. L'Allemagne réinstalle, sur le modèle de celui créé en 1916, un Gouvernement Général dont le siège est à Cracovie. On sait que le but secret d'Hitler, conforme à sa politique raciale qui fait des Slaves une sous-race condamnée à être asservie et à son projet de voir les immenses espaces situés à l'est de l'Oder devenir de futurs terrains de peuplements germaniques est de coloniser toute la grande plaine d'Europe de l'Est. Dans cette perspective est déclenchée le 22 juin 1941 l'opération Barbarossa visant à envahir les territoires sous l'autorité de l'URSS, en défaire les armées et en soumettre les populations. Trois armées sont constituées, au nord vers Leningrad, au centre vers Minsk et Moscou et au sud vers Kiev et le Caucase. Les débuts de l'opération sont foudroyants, les panzers et l'aviation nazis sont à Lvov, capitale de la Galicie, dès le 1er août 1941. Toute la région, largement – hormis sa capitale – peuplée d'Ukrainiens, est rapidement annexée au

Gouvernement Général. Poursuivant son avancée l'armée allemande soumet également la totalité des territoires de l'Ukraine, y installant un Reichkommissariat. La ville historique de Lwow prend le nom allemand de Lemberg ainsi que le rappelle ci-dessous ce ***reçu de conversation téléphonique*** en date du 1er anniversaire du rattachement de cette province ukrainienne aux territoires sous contrôle allemand :

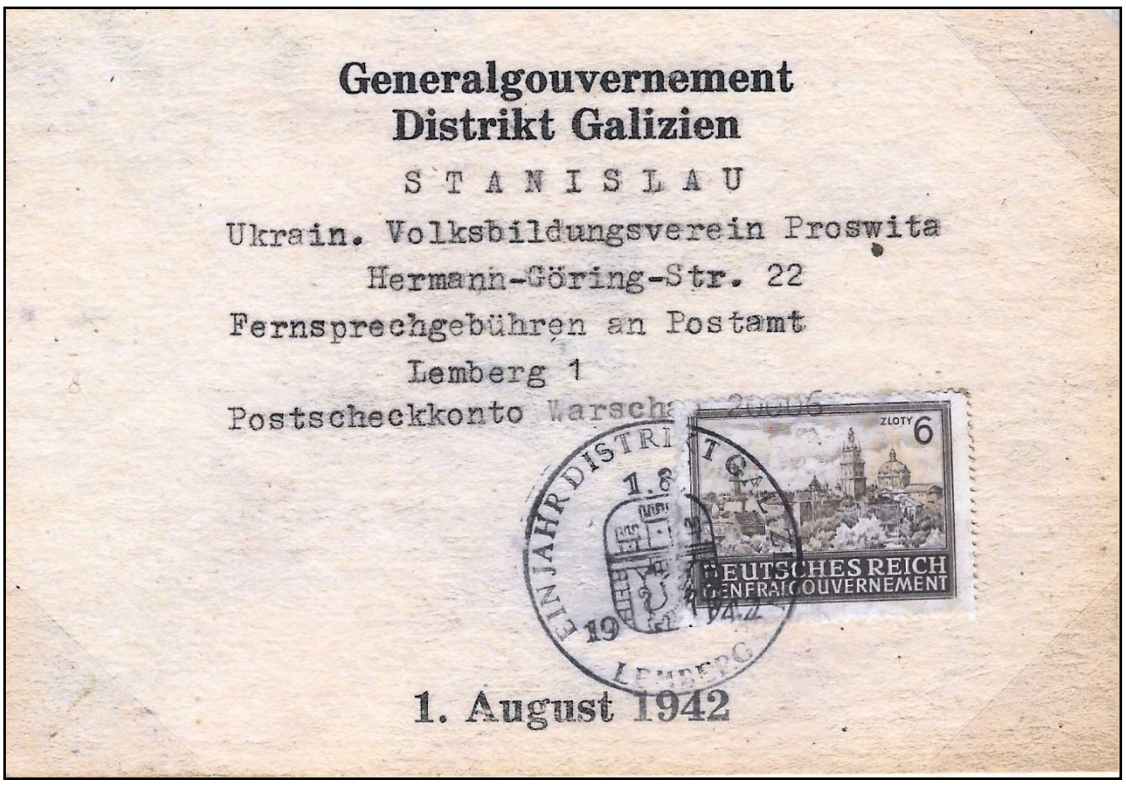

Face à l'urgence de la situation liée à l'encerclement de Stalingrad, les Allemands, depuis la partie de l'Ukraine intégrée au Gouvernement Général de Pologne, avaient lancé une vaste campagne de recrutement d'Ukrainiens en vue de former la 14ème division SS, qui deviendra la Galizien Division.

Carte postale de propagande destinée au recrutement dans la SS de jeunes Ukrainiens

Le texte, rédigé en ukrainien -et non pas en russe- est le suivant : « Celui qui veut vivre, celui-là doit se battre. Et celui qui ne veut pas prendre part à la résistance dans ce combat éternel, celui-là ne mérite pas de vivre. Adolphe Hitler. **Les SS de Galicie vont au combat !** » L'opération de sensibilisation fut couronnée de succès puisque 80 000 volontaires se présentèrent, dont 13 000 furent immédiatement incorporés, avant de monter à un effectif de 22 000 puis finalement de 27 000 ukrainiens sous uniformes nazis.

Cependant, dès la fin décembre 1943, soit à peine moins d'un an après la déroute allemande de Stalingrad, les troupes soviétiques ont libéré tout l'est ukrainien ainsi que la capitale, Kiev.

Bloc souvenir (tiré à 40.000 exemplaires) émis à l'occasion de l'exposition philatélique de Kiev en 1974

Ce souvenir philatélique reprend, sur un fond de carte figurant l'inexorable avancée des troupes soviétiques et la libération progressive de l'Ukraine, deux timbres commémorant, l'un (YT n°2674) -dans l'angle inférieur gauche- émis le 9 mai 1963, la libération de Kiev fin 1943 et l'autre (YT n°4057) -dans l'angle supérieur droit- émis le 18 juillet 1974, la libération complète du territoire de la République socialiste soviétique d'Ukraine **selon ses frontières de 1919** ; l'ambition de Staline étant d'y incorporer l'ensemble de la Galicie occidentale (région de Lwow).

La résistance et les contre-offensives allemandes vont singulièrement compliquer les plans de l'Armée Rouge. Les services secrets soviétiques parviennent à infiltrer au plus haut niveau des agents destinés à soutenir les actions de la résistance pro-soviétique, déjouer les plans de la résistance nationaliste ukrainienne anti-soviétique et fournir des renseignements sur la situation des armées allemandes.

LE COURRIER DE L'AIR

APPORTE PAR LA R.A.F. — LONDRES, LE 8 MARS 1944

Les Russes coupent la voie ferrée Lwow-Odessa

Dans ce tract de deux feuillets (4 pages) en date du 8 mars 1944, largué par les pilotes de la Royal Air Force au-dessus de la France, l'information qui en fait la « une » est celle de la rupture de la voie ferrée qui permettait à l'armée allemande de pouvoir encore s'approvisionner en pétrole via le port d'Odessa.

Théâtre des opérations en Ukraine le 6.3.44

UN ORDRE DU JOUR DE STALINE ANNONCE QUE LA PREMIÈRE ARMÉE D'UKRAINE, DONT LE GÉNÉRAL VATOUTINE, MALADE, A CÉDÉ LE COMMANDEMENT AU MARÉCHAL JOUKOV, A DÉCLENCHÉ UNE GRANDE OFFENSIVE AU SUD DES MARAIS DU PRIPET.

Rompant le front allemand sur une largeur de 180 kilomètres, les blindés russes, soutenus par l'infanterie, ont coupé la voie ferrée stratégique Lwow-Odessa entre Tarnopol et Proskourov. L'embranchement de Volotchisk, sur la frontière polonaise de 1939, est aux mains des Russes.

Au cours des combats qui ont eu lieu jusqu'ici, huit divisions d'infanterie et quatre divisions blindées allemandes ont été mises en déroute.

Ainsi, en trois jours, la 1e armée d'Ukraine a enlevé de haute lutte un objectif capital: la ligne de vie du groupe d'armées de von Manstein.

Aucun objectif ne pouvait être plus important dans le secteur d'Ukraine. En effet, tout le dispositif allemand au sud des marais du Pripet s'appuie sur cette ligne stratégique. Sa perte devrait donc causer, de la part de von Manstein, ou bien une réaction désespérée, ou bien une retraite de grande envergure. Dans l'un et l'autre cas, l'opération s'engagerait dans les conditions les plus défavorables.

Les résultats acquis à ce jour par l'offensive du maréchal Joukov permettent donc de penser que le Haut Commandement allemand, tout au moins pour le moment, n'a plus la situation en main sur le front d'Ukraine.

Les occidentaux découvrent, dans le texte de l'article, le nom de celui qui après être intervenu lors du siège de Leningrad, devant Moscou, dans la bataille pour reprendre Stalingrad, dans celle de Koursk, se voit confier le commandement de l'offensive en Ukraine : le maréchal Gueorgui Joukov. Ce sont ses troupes qui prendront le centre de Berlin et c'est devant lui que capituleront les chefs de la Wehrmacht. En attendant il coordonne l'ensemble du dispositif destiné à libérer l'Ukraine et permet à la poussée vers Lwow d'atteindre cet objectif. On remarquera que sur la carte qui accompagne l'article cette ville que les Allemands connaissent comme Lemberg porte, pour l'heure, toujours son nom polonais de Lwow avant qu'elle ne (re-)devienne Lvov la Russe puis Lviv l'Ukrainienne.

Les succès remportés par l'Armée Rouge et la victoire finale sont accompagnés, facilités, par le travail de sape, de sabotage, d'informations sensibles -notamment la localisation du PC avancé de Hitler sur le front est- réalisé par les agents soviétiques infiltrés et les partisans pro-soviétiques réorganisés en une véritable 'armée de l'ombre'. L'un de ses agents secrets mérite une mention particulière : il s'agit du lieutenant Nikolaï Ivanovitch Kouznetzov (1911-1944). Infiltré jusque dans les rangs de la Wehrmacht avec le grade d'Oberlieutenant sous le nom de Paul Siebert. Agent du NKVD, parlant couramment le russe, l'allemand, l'ukrainien et le polonais, il est affecté par les autorités allemandes en Galicie où il va opérer des actions de coordinations des partisans, mettre sur pied l'assassinat de dignitaires nazis de la région, dont le vice-gouverneur de Galicie ainsi que trois généraux allemands, organiser des actions de sabotage.

Livrant bataille à la fois contre l'occupant nazi mais aussi contre les partisans nationalistes ukrainiens viscéralement anti-soviétiques, c'est dans le cadre d'une action menée contre ces derniers qu'il perd la vie le 9 mars 1944. Il sera à titre posthume fait 'héros de l'Union Soviétique'. Il est enterré à Lvov-Lviv.

Sur ce bloc souvenir (tiré à 20.000 exemplaires) édité en juillet 1974 lors de l'exposition philatélique de Lvov-Lviv se trouvent repiqués deux timbres honorant côte à côte deux 'héros de l'Union Soviétique' : à gauche Nikolaï Kouznetzov, sur un timbre (YT n°3095) émis le 9 mai 1966 en commémoration de l'action des 'combattants de l'ombre', guerrilleros, partisans, agents secrets… et à sa droite, sur un timbre (YT n°3586) émis le 10 février 1970, le colonel Vladimir Borsoev (13.IV.1906/08.III.1945), mort des suites de ses blessures lors de la libération de Lvov où il repose également.

Un cachet postal spécial de Lvov-Lviv commémorant la date anniversaire de la libération de la ville, le 27.VII.1944 est appliqué au bas de ce bloc souvenir en date du 27.VII.1974.

Le même cachet est appliqué ici sur un timbre (YT n°3859) émis le 18 juillet 1972, représentant la Place du Marché et l'Hôtel de Ville de Lvov-Lviv. Il commémore les 30 ans de la 'libération de la ville' '**ОСВОБОЖДЕНИЯ ЛЬВОВА**' en précisant 'du joug des envahisseurs fascistes' '**ФАШИСТСКИХ ЗАХВАТЧИКОВ**'.

Avec la prise de Lemberg aux Allemands, l'Armée Rouge parachève la libération de l'Ukraine soviétique qui se trouve, suite aux accords de Yalta (février 1945) complétés par ceux de Postdam (juillet 1945), élargie à l'Ouest en incorporant la Galicie dont les populations polonaises se verront déplacées vers des régions prises à l'Allemagne nazie. Sur cette nouvelle frontière s'abaissera bientôt le rideau de fer. Mais c'est là une autre histoire.

Philippe GUENIOT

UN ESCARGOT POUR L'EGLISE DE FONTENAY

A l'occasion du Premier Jour du timbre sur l'église Notre-Dame de l'Assomption de Fontenay-le-Comte, émis le 11 avril, j'ai pu m'entretenir avec Louis CAZAUBON, qui avait été le promoteur de ce timbre au titre de l'association des amis du patrimoine religieux de la ville, accompagné par l'amicale philatélique de Fontenay. Il ne tarit pas d'anecdotes sur cette église, « créée le 6 août 1423, sous Charles VII, sur les bases d'une église romane. Sa flèche date de ce siècle, elle tient toujours, il n'y en a pas dix en France qui ont cet âge. » C'est d'ailleurs lui qui a rédigé le texte du document philatélique officiel, émis par La Poste en complément du timbre.

Sur la genèse du timbre, il raconte : « Au sein de l'association, quand on a réfléchi à la célébration de cet anniversaire, on a lancé plein d'idées, on voulait quelque chose de national. J'ai été philatéliste quand j'étais jeune, l'idée d'un timbre-poste a été lancée. J'ai appelé Marie-Claude STEVANT, la présidente du club philatélique fontenaisien, puis j'ai eu au téléphone Gilles EVRARD, de Philaposte, qui m'a conseillé sur les démarches à mettre en œuvre. Appuyés par l'association philatélique, on a bâti le dossier. Ce n'était pas gagné car il y avait déjà pour cette année 2023 l'abbaye de Sénanque et le bourdon de Notre-Dame-de-Paris. Nous avons bien été soutenus par tous les élus, jusqu'au département et à la région. Une fois le timbre validé au niveau national, j'ai fait des photos pour La Poste, la chargée de projet a fait travailler un artiste, on a présenté le projet au maire, Ludovic HOCBON, qui a tout de suite donné son accord. »

C'est La Poste qui a choisi la date du Premier Jour : « On aurait aimé que le timbre sorte le 6 août, pour l'anniversaire exact de l'église, mais mes contacts postaux m'ont expliqué que ce n'était pas possible, La Poste ne réalise plus d'émissions au cours de ce mois-là. »

Ce qui n'a pas été gênant, puisque la sortie du timbre a été l'occasion pour l'association de démarrer son programme de célébrations du 600ème anniversaire, décliné tout au long de l'année avec diverses animations et expositions.

Pour le timbre à date Premier Jour, ainsi, Louis CAZAUBON précise : « Le dessin représente la cloche de l'église : elle date de 1466 et sonne toutes les heures, c'est la plus ancienne cloche de Vendée. Elle n'est jamais sortie du clocher, sauf au 16e siècle où elle est tombée sur le plafond ; à l'époque, les habitants ont réussi à la remonter et à la réinstaller. Seul regret : on ne peut pas visiter le clocher de l'église, pour raisons de sécurité. »

Et il complète par un commentaire malicieux : « Paradoxalement, le Premier Jour a eu lieu le seul jour de l'année où la cloche ne sonne pas : le vendredi saint. »

Louis CAZAUBON est également très satisfait des dessins figurant dans les marges de la feuille de 15 timbres, dont il invite les philatélistes à découvrir le détail : « Sur le pourtour des timbres, on a en marges la fresque du portail nord de l'église, avec des feuilles d'acanthe. Si vous regardez attentivement, vous allez voir tout en bas, au milieu, le dessin d'un petit escargot, en train de savourer une feuille d'acanthe : celle-ci évoque la parole divine, dont l'escargot, qui symbolise le paroissien, se nourrit. On a aussi en bas à gauche

de la feuille un monogramme qu'on peut voir dans le clocher, et qu'encore aujourd'hui on ne sait pas vraiment interpréter : est-ce la signature du maçon, ou le symbole de ceux qui ont financé l'église à l'époque ? Ce dont on est sûr, c'est qu'une partie du symbole représente un poisson, animal qui est très lié à la religion chrétienne : le mot « ichti », racine des mots liés au poisson, est une déformation des deux mots « Jésus » et « INRI », les quatre lettres figurant sur la croix du Christ. »

Comme quoi, pour paraphraser une phrase célèbre, le bon Dieu aussi se cache dans les détails !

François MENNESSIEZ

A gauche, le monogramme avec le poisson.

A droite, l'escargot savourant la feuille d'acanthe

LES TIMBRES DU CANADA

HISTOIRE DU CANADA RACONTEE PAR LES TIMBRES

Le Canada, terre lointaine d'Amérique du Nord, est baignée à l'est par l'océan Atlantique. Ceci explique sa découverte par des grands marins européens : dès 550, par les Vikings venus d'Islande, puis des Islandais et des Norvégiens. En 1497, le navigateur florentin Jean CABOT explore le Canada sans suite. Et c'est le 24 juillet 1534 que le Malouin Jacques CARTIER en prend possession au nom de la France.

Pour commémorer le 450e anniversaire de cette découverte, la France et le Canada ont émis simultanément un timbre en l'honneur de Jacques CARTIER.

Mais le Canada s'est également souvenu de Jean CABOT et, conjointement avec l'Italie, un timbre commémoratif est paru le 24 juin 1997 relatant son accostage historique en Amérique du Nord.

Après cette brève introduction, jetons un coup d'œil sur l'organisation du Canada. Cet immense pays, grand comme 18 fois la France, est divisé en 10 provinces fédérées (Alberta, Colombie-Britannique, Ile-du-Prince-Edouard, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ontario, Québec, Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador) et 3 territoires (Territoire du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon).

Ci-dessus drapeau de la Confédération du Canada et son emblème, la feuille d'Erable.

Chaque province et territoire a vu l'émission d'un timbre représentatif et d'un timbre à emblème. Ci-dessous la carte du Canada puis, par ordre alphabétique, les 10 provinces et les 3 territoires avec leurs timbres.

LES PROVINCES :

ALBERTA
et Rose aciculaire

COLOMBIE-BRITANNIQUE
et Cornouiller du Pacifique

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD
et Sabot de la Vierge

MANITOBA et
Anémone Pulsatille

NOUVEAU-BRUNSWICK
et Violette Cucullée

NOUVELLE-ECOSSE
et Fleur de Mai

ONTARIO et Bulbe à
Grande Fleur d'Erable

QUEBEC et
Lys Blanc des Jardins

SASKATCHEVAN et Lys
rouge-orangé des Prairies

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR et Sarracénie Pourpre

LES TERRITOIRES :

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
et Dryade à feuille entière

TERRITOIRE DU YUKON
et Epilobe à feuille

TERRITOIRE DU NUVANUT

Ce 3e territoire a rejoint la Confédération canadienne le 1er avril 1999. Cette immense contrée de glace, de rochers de neige et de lacs abrite plus de 20000 Inuits.

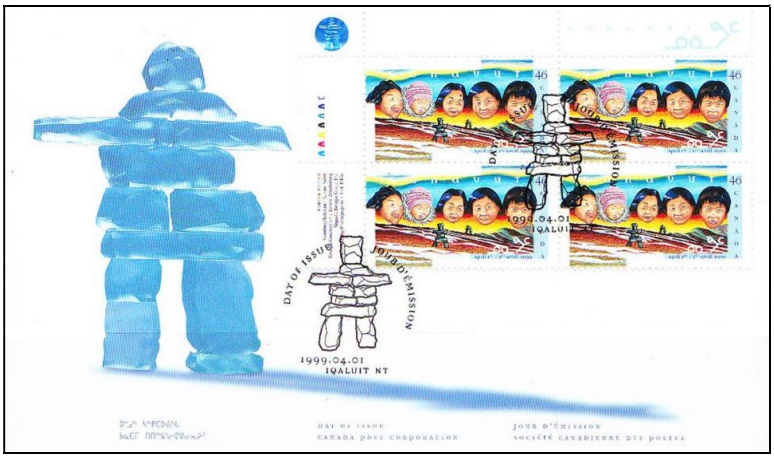

Le sujet ainsi défini, une question se pose : pourquoi collectionner les timbres canadiens ?

Tout d'abord, pour une raison de facilité, car il est aisé de trouver un correspondant canadien, si possible québécois, parlant et écrivant français. Ensuite, en consultant les catalogues philatéliques, on se rend compte de la richesse et de la variété des émissions. Citons : la faune, la flore, les grandes découvertes, les grandes figures historiques, la richesse du patrimoine, les parcs naturels, l'histoire, les voitures, les trains, les avions, etc… : sujets répétés plusieurs années consécutives, ce qui permet de constituer un portefeuille philatélique varié.

La raison est également sentimentale, car, amoureux des régions nordiques, il est alors facile de monter un thème précis en cherchant un complément avec l'Islande, les Pays Scandinaves et même la Russie.

Comment se fait-il donc que le Canada, découvert par Jacques Cartier qui en prend possession au nom du roi de France, François 1er, représente dans ses timbres les têtes couronnées d'Angleterre ? Ainsi, les premiers timbres canadiens émis en 1851 ont pour thème :

le Prince Albert (Y&T n° 2)

et la Reine Victoria (Y&T n° 3)

Revenons donc un peu sur l'histoire :

- ✓ 1534 : Jacques CARTIER prend possession au nom de la France
- ✓ 1604 : 1ère installation de colons français (Ile de Ste Croix)
- ✓ 1605 : les Français fondent Port-Royal
- ✓ 1608 : Samuel de CHAMPLAIN fonde Québec et en devient le gouverneur.

Un timbre commémoratif est émis en son honneur en 1908 pour le tricentenaire du Québec.
Sur ce timbre, on retrouve également le portrait de Jacques CARTIER

Mais pendant ce temps, en 1583, Humphrey GILBERT prend possession de Terre-Neuve au nom de l'Angleterre et, en 1629, le gouverneur français Samuel de CHAMPLAIN capitule devant la flotte anglaise. Il s'ensuit alors une interminable lutte entre Français et Anglais. Le Québec resté français jusqu'en 1763, est cédé à l'Angleterre le 10 février par le traité de Paris.

Voici quelques timbres qui retracent cette période :

A gauche : arrivée de Jacques CARTIER devant Québec.

A droite : MONTCALM et le Général anglais WOLFE.

A gauche : conférence de Québec en 1864.

A droite : monument de CHAMPLAIN à Québec.

A gauche : le bateau de Jean CABOT.

A droite : vue de Québec et de Samuel de CHAMPLAIN.

LES VILLES CANADIENNES

Le Canada, formé de Provinces et de Territoires, a une capitale située dans la province de l'Ontario : OTTAWA (à droite)

et quelques grandes villes, parmi lesquelles :

TORONTO (Ontario)

MONTREAL (Québec)

HAMILTON (Ontario)

CHARLOTTETOWN
(Ile-du-Prince-Edouard)

REGINA (Saskatchewan)

VICTORIA
(Colombie Britannique)

VANCOUVER
(Colombie Britannique)

WINNIPEG (Manitoba)

QUEBEC (Québec)

LES EMISSIONS DES POSTES CANADIENNES

Les émissions philatéliques canadiennes proposent chaque année des thèmes différents relatifs à :

- à la vie courante, inauguration d'ouvrages ou de monuments, comme ci-dessous un bloc représentant des ponts

Pont du Québec

Pont échangeur

Pont couvert en bois

Pont Alex Fraser

- au passé lointain ou récent, commémoration d'anniversaire, comme ci-dessous des femmes canadiennes célèbres

Adélaïde Sophia HOODLESS (1857-1910) Educatrice familiale

Marie Joséphine GUERIN-LAJOIE (1890-1971) Réformatrice sociale

Helen Alice KINNEAR (1894-1970) Pionnière du droit

Pitseolak CA

(1904-1983) Artiste inuit

- à la flore, comme les fleurs sauvages ci-dessous

Gentiane d'Andrews

Ancolie de l'Ouest

Lis du Canada

Hépatique acutilobée

Gyroselle d'Henderson

Cypripède de passereau

Impatiente

Violette du Canada

➢ <u>à la faune</u>, comme les oiseaux migrateurs ci-dessous :

Monarque

Martin-pêcheur d'Amérique

Chauve-souris cendrée

Canard pilet

➢ <u>aux faits historiques et légendaires</u> :

Guide

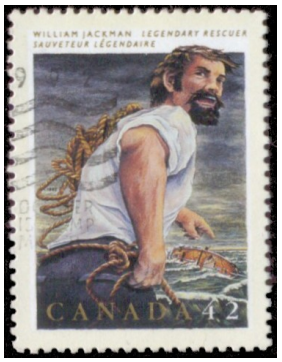

Sauveteur

Héroïne

Bûcheron

➢ <u>aux trains</u>, avec des émissions chaque année de 1983 à 1986, une rétrospective sur les locomotives canadiennes depuis 1836 :

Toronto type 4-4-0

Dorchester 0-4-0

Samson type 0-6-0

Adam Brown 4-4-0

Scotia type 0-6-0

Corentess of Dufferin type 4-4-0

Année 1984

GT classe E3 type 2-6-0

CP classe D10a type 4-6-0

GT classe K2 type 4-6-4T

Classe P2A type 2-8-2

Année 1985

CNoR classe 010a type 0-6-0

CGR classe H4D type 2-8-0

CN classe V type 2-D01 + 1-D02

Année 1986

CP classe T1a type 2-10-4

CN classe U-2-a type 4-8-4

CP classe H1c type 4-6-4

➢ <u>aux grandes inventions</u>

Chasse neige rotatif

Bras spatial canadien

Combinaison de vol antigravité

Hélice à pas variable

Bien d'autres sujets sont traités de cette façon et, au fil des années, on arrive à se constituer une collection étoffée.

Autres particularités des émissions canadiennes : ce sont, en plus du timbre qui peut être dentelé sur 3 ou 4 côtés, les feuillets qui représentent soit le timbre avec motif décoratif, soit plusieurs timbres sur le même thème.

Pour n'en citer qu'un seul, voici l'année du buffle : timbre et feuillet émis à l'occasion du Nouvel An chinois le 7 février 1997.

Pour clôturer ce parcours sur les émissions canadiennes, je voudrais vous présenter des timbres qui ne sont ni rectangulaires, ni triangulaires, ni carrés, ni ronds, ni ovales : ce sont les timbres utilisés pour les souhaits au Canada.

Ils se présentent de la façon suivante, en forme de bandes, non dentelés, toujours émis en paires, un sujet à droite, un sujet à gauche, avec possibilité de mettre la pastille de son choix à l'emplacement prévu au centre de la bande.

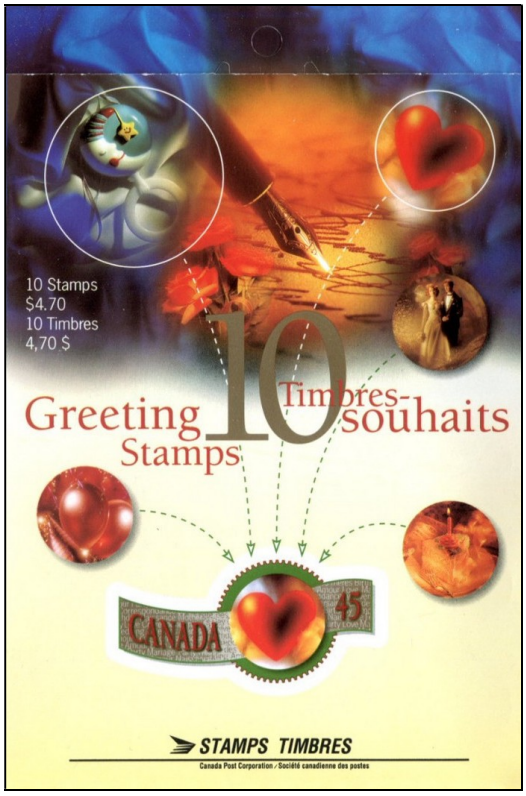

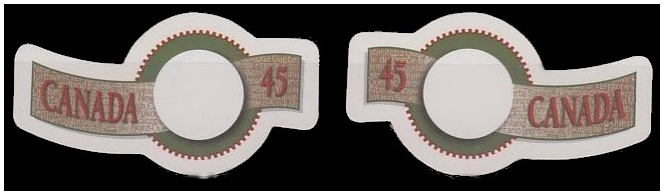

EN GUISE DE CONCLUSION

Pour terminer cet article, je voudrais vous présenter deux jolies réalisations des postes canadiennes.

1 – Un bloc sur les différents érables du Canada qui sont les arbres canadiens par excellence

Sur 160 variétés d'érables dans le monde, 12 seulement poussent au Canada. La feuille d'érable est le symbole de l'identité et de l'unité canadienne.

ERABLE GRANDIFOLIE
Colombie Britannique et île de Vancouver.

ERABLE A SUCRE
Le plus connu de tous. Zone des Grands Lacs et du St Laurent.

ERABLE ARGENTE
Sud du Québec, Ontario, Sud-Ouest du Nouveau Brunswick.

ERABLE DE PENSYLVANIE
Zone des Grands Lacs et du St Laurent.

ERABLE DE NORVEGE
Importé au Canada pour ses qualités ornementales.

ERABLE NEGUNDO
Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Alberta.

ERABLE NOIR
Sa sève sert à la production du sirop d'érable.

ERABLE A EPIS
Très recherché en aménagement paysagé. Saskatchewan.

ERABLE NAIN
Sert à la confection des arcs et des flèches. Montagnes Rocheuses.

ERABLE CIRCINE
Confiné aux limites méridionales de la région forestière côtière.

ERABLE CHAMPETRE
Très décoratif, ses feuilles virent au jaune pâle en automne.

ERABLE ROUGE
Se trouve dans la forêt boréale Terre Neuvienne et vers les Lacs.

2 – Un bloc en l'honneur de la famille

Emis le 2 juin 1994, ce bloc souvenir sur la famille est le premier à être imprimé sur du papier enduit d'un produit fluorescent, éliminant ainsi le besoin de bande de marquage ou de marges traditionnelles.

- Le 1er timbre montre les débuts de la famille : la naissance d'un enfant et l'amour d'une mère.

- Le 2e timbre montre un groupe d'enfants et d'adultes jouant à la campagne. La présence d'un enfant en fauteuil roulant exprime « le droit de tous les enfants à une vie saine, à l'amour et à la bienveillance des siens ».

- Le 3e timbre évoque les liens qui unissent les générations.

- Le 4e timbre illustre le droit à l'éducation pour tous. En y représentant la télévision et l'ordinateur, l'artiste insiste sur le fait que l'éducation doit s'adapter aux besoins changeants de la société.

- Le 5e timbre symbolise les structures sociales qui contribuent au bon fonctionnement de la famille. L'éducatrice communique avec un jeune enfant.

Ce feuillet souvenir, œuvre de Suzanne DURANCEAU, illustre la complexité de la réalité de la vie familiale moderne.

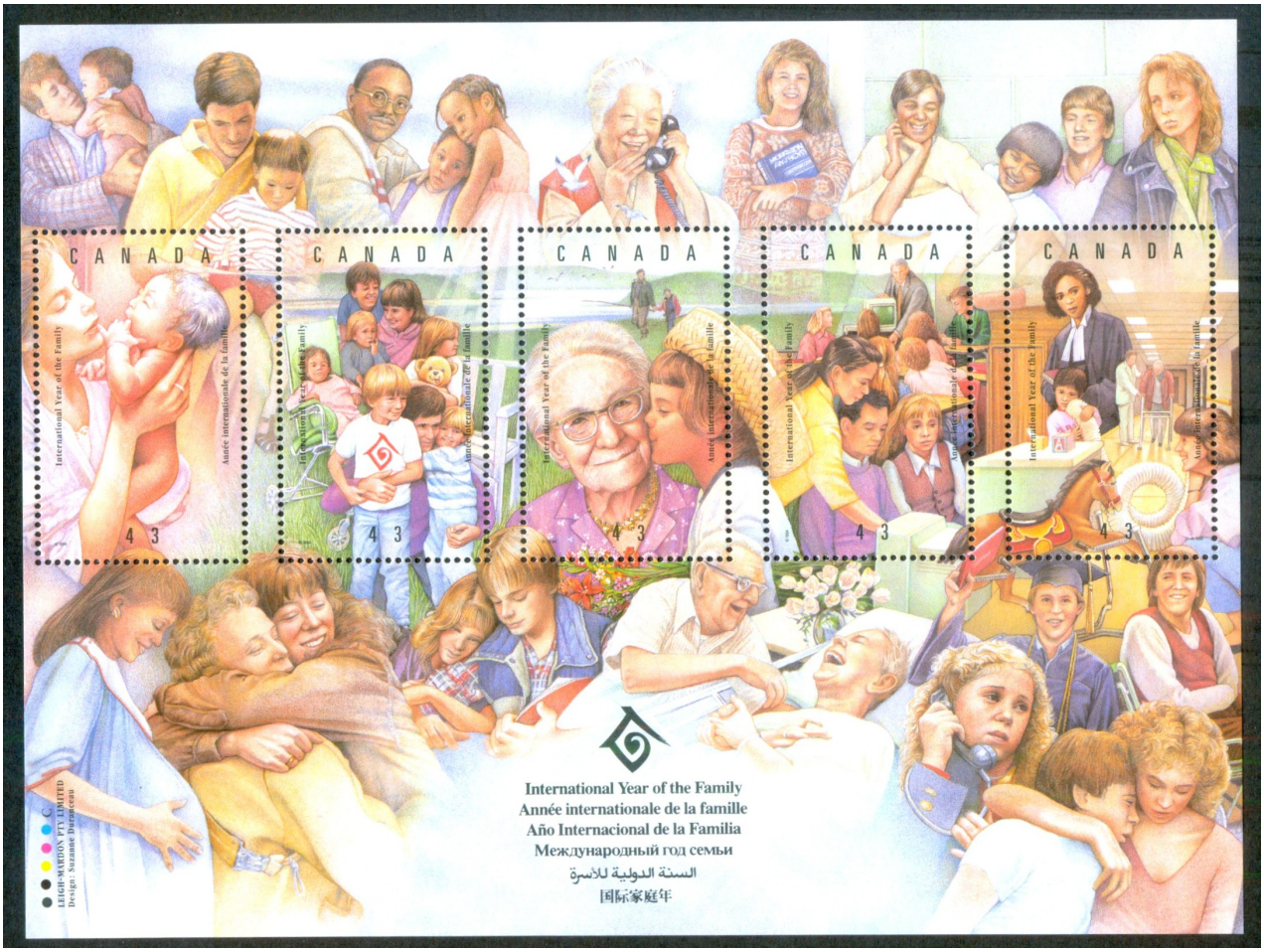

Christian DUPONT

COMMENT ARNAQUER LA POSTE

Dans une brocante, j'ai trouvé un livre datant de juin 1992, intitulé « *110 moyens légaux pour arnaquer l'Etat* ». En 4ème page de couverture, on nous dit que sont concernés « *la fiscalité, les banques, les PTT (affranchissement, téléphone, recommandés)* »… entre autres.

La couverture du livre

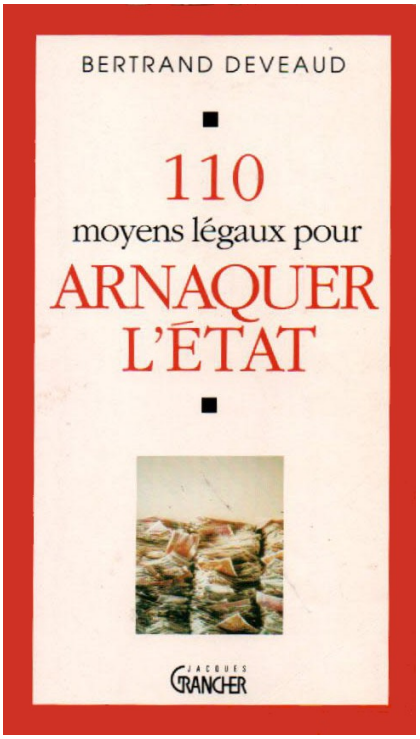

Avant d'aborder le vif du sujet, on peut quand même s'interroger sur le sérieux de ce livre. L'auteur est décrit en 4ème de couverture comme « *de formation juridique (licence en droit, maitrise de sciences politiques), il a collaboré notamment au Matin, au Figaro, au Monde. Il a étudié plus d'une année les textes de lois et jurisprudences, aidé des meilleurs juristes.* » Dont acte.

Sauf qu'en 1992, il continue de nous parler de « *PTT* » (en 4e de couverture) et de « *P. et T.* » dans le corps du livre. Or, en 1992, l'administration des « *PTT* » a fait place depuis plus d'un an, le 1er janvier 1991, à deux entreprises publiques, La Poste et France Télécom, appelées « *établissements autonomes de droit public* » (EADP). Notre auteur semble ignorer cette évolution majeure. Etonnant, non ? (Comme aurait dit M. Cyclopède, Pierre Desproges.)

Timbre « Ministère des PTT » de 1939 : depuis 1991, il n'existe plus de ministère des PTT, et les locaux Avenue de Ségur sont désormais occupés par certains services du ministère des finances.

Deuxième aberration juridique, notre auteur utilise presque constamment le verbe « *stipuler* » pour évoquer le contenu du code pénal ou du code civil. Or, tout étudiant en droit apprend dès les premiers jours de sa première année que « *seul le contrat synallagmatique stipule* ». C'est d'ailleurs toujours confirmé par Google : « *On voit souvent par exemple : comme le stipule l'article 1382 du Code civil. Cette formulation est fausse, en effet une loi en aucun cas ne peut stipuler. Une loi dispose, mais ne stipule pas*. » Google meilleur que les « *meilleurs juristes* », ça fait peur…

Tout ceci me conduit à douter du sérieux absolu de cet ouvrage. Ce qui ne doit pas nous empêcher d'en sourire. Le chapitre sur les « *P et T* » ne fait que 20 pages dans un livre qui en compte plus de 200. Regardons-le de plus près, car il est mortifère pour le timbre, puisqu'il donne des tas de trucs pour ne pas en mettre sur le courrier !

Ça commence fort : « *Chaque année, les Postes acheminent près de 20 milliards d'objets (lettres, cartes postales, périodiques, paquets…). Autant dire un marché phénoménal concentré entre les mains d'un seul organisme : les P et T. Ce monopole, pourtant, ne doit pas vous faire oublier que nous, les usagers, avons des droits à faire valoir. Or, il se trouve que, parfois, les P et T feignent de les ignorer et continuent d'imposer impunément ce qu'ils veulent, sans se soucier des abus de droits que cela suppose* ». Et allez, hop, encore de l'à-peu-près juridique : on est content en effet d'apprendre que les PTT ont un monopole sur les périodiques et les colis, car à ma connaissance ce monopole n'a jamais existé : la distribution des journaux, celle des colis, n'ont jamais été l'apanage des seuls « *P et T* ». A l'époque, le monopole était déjà limité aux

envois de correspondance et papiers d'affaires jusqu'à 1kg. Surprenant que l'auteur l'oublie, ou se livre à des amalgames discutables.

Passons au chapitre premier de cette partie « *P et T* », chapitre intitulé : « *Comment obtenir la dispense d'affranchissement* ». Là, l'auteur va nous détailler cinq trucs pour éviter de mettre des timbres sur le courrier.

Premier truc, « *En adressant son courrier à certains destinataires exonérés* ». Là, rien à dire, on a droit à deux pages listant toutes les autorités bénéficiant à l'époque de la franchise postale, qui ont depuis disparu, sauf le président de la République. L'auteur oublie d'ailleurs au passage le Père Noël…

Deuxième truc, plutôt malin : « *En prenant le ministre des P et T pour un facteur ».* Explications : *« si vous devez adresser une lettre (recommandée ou ordinaire) à un représentant des pouvoirs publics qui ne bénéficie pas de la dispense d'affranchissement, envoyez-la d'abord, sans timbre bien sûr, au ministre des P et T… En lui demandant de faire suivre. Il aura l'obligation de la transmettre à l'autorité compétente sans vous exiger le moindre frais.* »

Et voilà comment on entame le déclin de la philatélie !

Timbre du Père Noël de 1993 : Le père Noël, comme le président de la République, continue de bénéficier de la franchise postale.

Troisième truc, « *En bénéficiant de la franchise postale* ». L'auteur rappelle que, « *selon la loi du 9 juillet 1991, la franchise postale est ouverte à tous : ce texte de loi stipule (sic !!!) que les lettres recommandées de la procédure de cession de salaires et de saisie-arrêt sur salaires jouissent de la franchise postale* ». Bon, d'accord, il admet que cette franchise postale ne concerne pas trop les particuliers, mais cite le cas de Renault : si l'entreprise utilisait cette franchise, il estime qu'elle économiserait 2,2 millions de francs par an.

Et si les postiers sont récalcitrants, pas de souci, selon l'auteur : « *Tous les bureaux de poste doivent être au courant des nouveaux dispositifs de la loi. Si par hasard l'un d'entre eux refusait, rappelez-lui (notamment pour lui rendre service) les termes de la loi du 9 juillet 1991. S'il persiste obstinément, n'hésitez pas à le menacer d'un procès. Il est intéressant de jeter un rapide coup d'œil sur l'article D79 du code des Postes. Celui-ci stipule que….* ».

Je vous fais grâce de la suite du texte, mais je note encore une fois l'usage erroné du verbe « *stipuler* ».

La Cour de Cassation est la plus haute juridiction française, elle veille au bon respect de la loi par les Français. Timbre de 1994.

Dans le paragraphe suivant, toujours sur le même sujet, l'auteur continue dans un certain délire : « *Aux termes de l'article D79 du code des Postes, l'administration fiscale n'a pas le droit d'adresser des courriers en franchise postale aux contrevenants, puisque cela n'est nullement stipulé* » (et hop, encore ce terme inapproprié !). « *Si vous recevez en franchise postale une lettre du Trésor Public ayant rapport à des*

*amendes de stationnement (*on se demande comment on peut le savoir sans ouvrir l'enveloppe, l'auteur ne l'explique pas*), exigez de la faire ouvrir en présence du receveur des Postes. Comme il est assermenté il pourra - et devra - dresser un procès-verbal constatant l'infraction et s'en prendra ensuite au trésorier des amendes qui lui-même sera en mesure de poursuivre le ministre du budget responsable dans ce cas d'espèce d'un viol national de la loi* ».

Là, on est près de toucher le fond : dès votre premier cours de droit, en même temps qu'on vous explique la signification du terme « *stipuler* », on vous apprend à distinguer les termes « *viol* » et « *violation* ». L'auteur aurait dû utiliser ce second terme. Mais passons.

Le droit est le plus souvent représenté par une allégorie évoquant la liberté. Timbre de 1993.

Quatrième truc, une suggestion mortelle pour le philatéliste : « *En faisant payer le destinataire* ». L'auteur rappelle tout de go : « *Savez-vous qu'il est tout à fait possible de poster une lettre sans l'affranchir ?* ». Là, c'est vrai, il explique que « *les services postaux sont tenus d'acheminer les courriers non timbrés vers leurs destinataires, ce sont normalement ces derniers qui devront s'acquitter de l'affranchissement plus une taxe spéciale. S'ils refusent, ce sera à vous de payer, à condition que les services postaux déjà surchargés de travail prennent le temps et les moyens de vous réclamer ce coût.* » Voilà un écrivain compréhensif pour le travail des postiers…. !

Enfin, avec le cinquième truc, on tombe dans le n'importe quoi : « *En utilisant un code secret* ». Ciel ! Selon l'auteur, « *Il existe un code secret, utilisé exclusivement par les services des P. et T. qui permet de se passer de timbre pour n'importe quel envoi. Il est délicat de communiquer ce code de 6 chiffres dans un livre.* » L'auteur explique toutefois la combine : « *Le premier chiffre est égal au second plus le troisième ; le second est égal au cinquième, etc.* » Là encore, je vous fais grâce de cette explication, aussi technique que complexe. Pour avoir travaillé durant 40 ans à La Poste, je n'ai JAMAIS entendu parler de cette « combine ». Et on note encore une erreur de langue française : quand on emploie le mot « second », cela veut dire qu'il n'y a pas de troisième…

Enfin, l'auteur conclut son chapitre en évoquant le traitement des courriers dont les timbres ont disparu en cours d'acheminement, et pour lesquels bien entendu la Poste ne fait pas payer de taxe : « *mais ne prenez quand même pas le risque de gratter l'emplacement du timbrage pour le faire croire : les postiers qui connaissent le coup pourraient décider de différer l'envoi de votre lettre jusqu'à une date indéterminée* ». Non mais sans blague, laisser croire qu'un postier pourrait sciemment retarder le courrier, dans les années 90, c'est un pur scandale…

Enfin, en guise de conclusion, l'auteur invite les expéditeurs à utiliser le tarif postal réduit, sachant qu'il y a dans le délai « *à peine 24 h de différence* ».

L'accueil à La Poste (timbre de 1992) : ou le postier à qui on peut parler en face-à-face.

Dans son 2e chapitre, « *Comment envoyer une lettre recommandée avec AR pour le prix d'une simple* », il revient à un peu plus de sérieux… Quoique : il précise qu'il est inutile de payer le service de l'accusé de réception car il suffit, après avoir envoyé un recommandé sans AR de déposer une réclamation pour obtenir la certitude de la distribution grâce au courrier postal de réponse à cette réclamation. C'est

vrai, c'était possible à l'époque, et ça l'est toujours. Mais pour économiser 6 F, que de démarches : « *Ecrivez au ministère des Postes (votre courrier sera dispensé d'affranchissement) pour lui demander si votre lettre recommandée est bien arrivée à destination. Les services du ministère auront l'obligation de vous répondre. Ce courrier aura la même valeur qu'un avis de réception et vous aurez ainsi économisé 6 F* ». Mais que de temps passé en plus pour une si petite somme !

Le chapitre 3 concerne les lignes téléphoniques. Et le chapitre 4, le dernier, vous explique « *Comment se servir avantageusement de la vente par correspondance* ». On est limite malhonnêteté avec le premier truc : « *En profitant des offres d'essai gratuit : après ces dix jours d'essai gratuit (livre, disque, matériel hi-fi), faites un retour à l'envoyeur pour ne pas payer les frais de port. Il convient pour cela de remettre le(s) produits(s) dans le paquet d'origine soigneusement refermé, apportez-le à votre bureau de poste sans préciser que vous avez profité du contenu.* » Evidemment, le postier ne pourra pas voir que vous avez ouvert et refermé le paquet ? On rêve. Autre combine suggérée : « *En conservant les objets que vous n'avez pas commandés »* ou *« en déjouant à votre profit les attrape-gogos.* »

Tout cela n'est pas très moral, et c'était déjà, il y a 30 ans, désespérant pour la philatélie. Ce livre, finalement, s'inscrit dans une tradition bien française de contestation permanente de son quotidien, et de l'égoïsme qui va avec. Cela me rappelle la phrase de Calvin Coolidge, 30ème président des Etats-Unis, et qui sera ma conclusion : « *Je me dis souvent que les gens feraient mieux de s'occuper de respecter la loi plutôt que de se préoccuper de la façon dont on la fait respecter*. » Paroles certes discutables, mais qui ne manquent pas d'une certaine sagesse.

François MENNESSIEZ

DG COURRIERS – VOUS CONNAISSEZ ?

L'entreprise familiale DG Courriers a été créée en 2008 à Cholet. Tout d'abord dénommée « Distriplis Mauges », elle est devenue « DG Courriers » lors de l'ouverture d'une seconde agence à Angers.

Sa vocation est d'assurer la liaison postale au niveau local sur Angers et Cholet par la distribution du courrier (lettres simples, recommandées et colis).

Elle propose également un service d'affranchissement en courriers industriel.

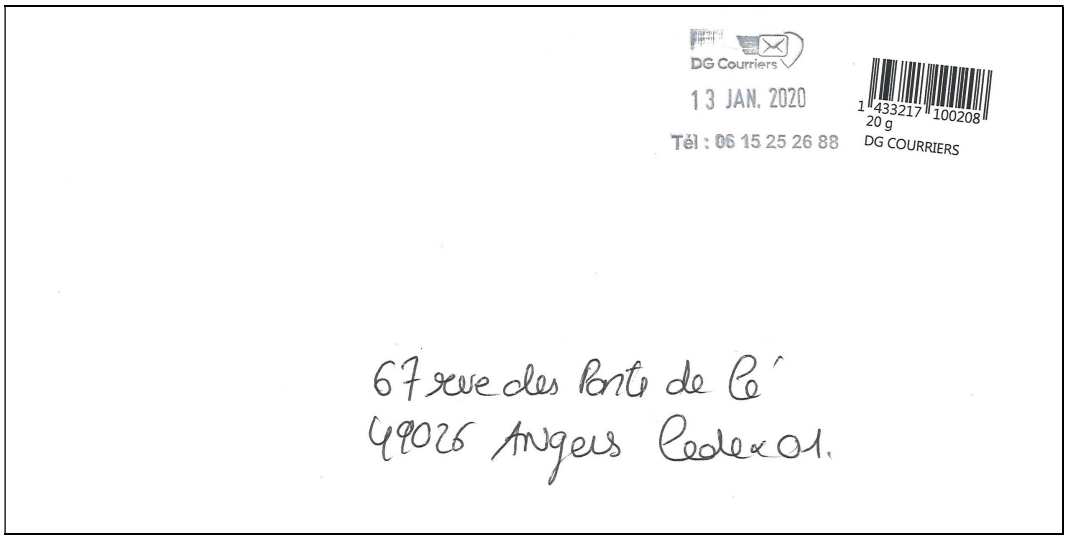

Lettre prise en charge par DG Courriers et ayant circulé en janvier 2022

VENDEZ-VOS TIMBRES
UTILISEZ LE SERVICE DES CIRCULATIONS

L'Amicale Philatélique Yonnaise propose à ses adhérents d'acquérir des Carnets de Circulation (ou Carnets à Choix) à un prix défiant toute concurrence : **2,50€ le carnet**.

Richard COQUET, notre trésorier est à votre disposition pour vous procurer ces carnets, lors de nos réunions dominicales ou en le contactant par courriel : coquet.richard@orange.fr .

CARNET A CHOIX

CARNET N° :

PAYS OU THEMES :

CATALOGUE :

RECAPITULATIF		
PAGE	NOMBRE	VALEUR
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
TOTAL		

PRELEVEMENT		
PAGE	NOMBRE	VALEUR
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
TOTAL		

Alain BONNEAU, responsable des circulations, peut vous conseiller sur la préparation des carnets et il fait ensuite circuler ces derniers auprès des adhérents inscrits au service. Pour contacter Alain : alain.bonneau85@gmail.com .

NOUVEAUTES SUR LE COURRIER

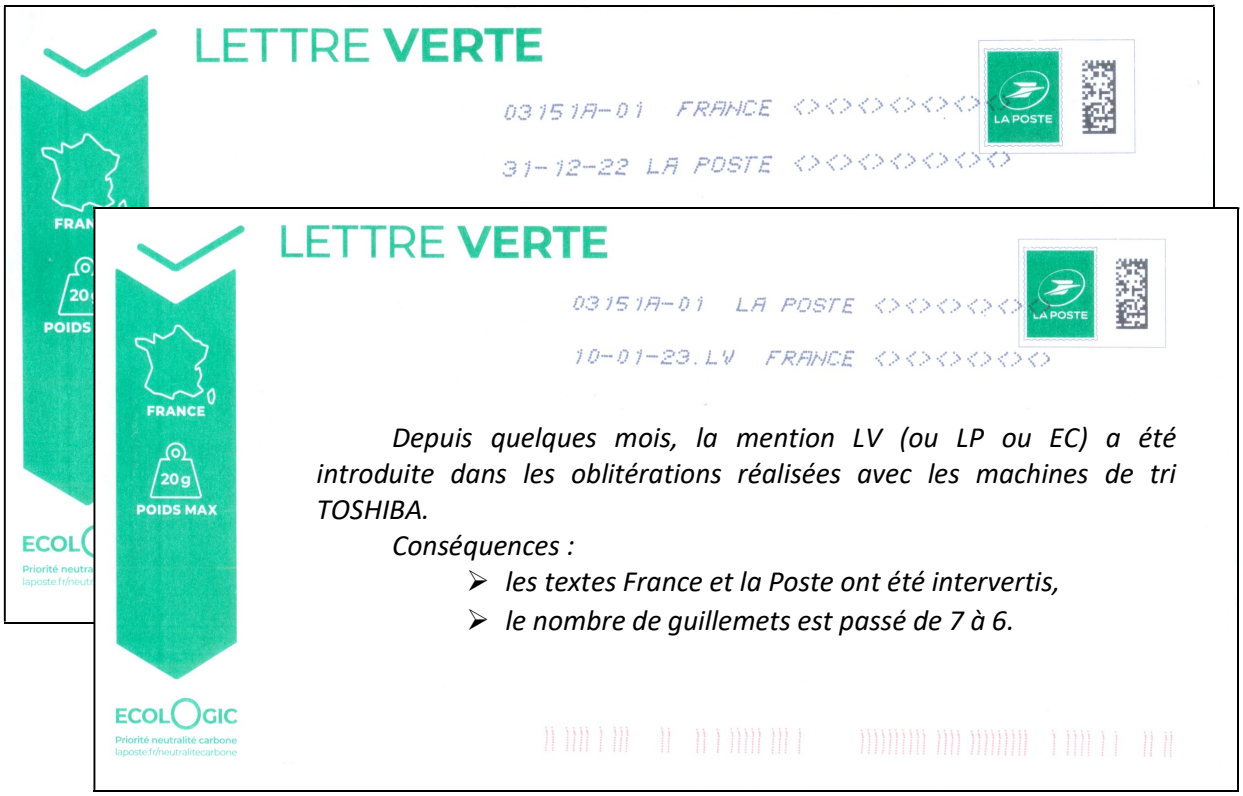

Depuis quelques mois, la mention LV (ou LP ou EC) a été introduite dans les oblitérations réalisées avec les machines de tri TOSHIBA.

Conséquences :

- *les textes France et la Poste ont été intervertis,*
- *le nombre de guillemets est passé de 7 à 6.*

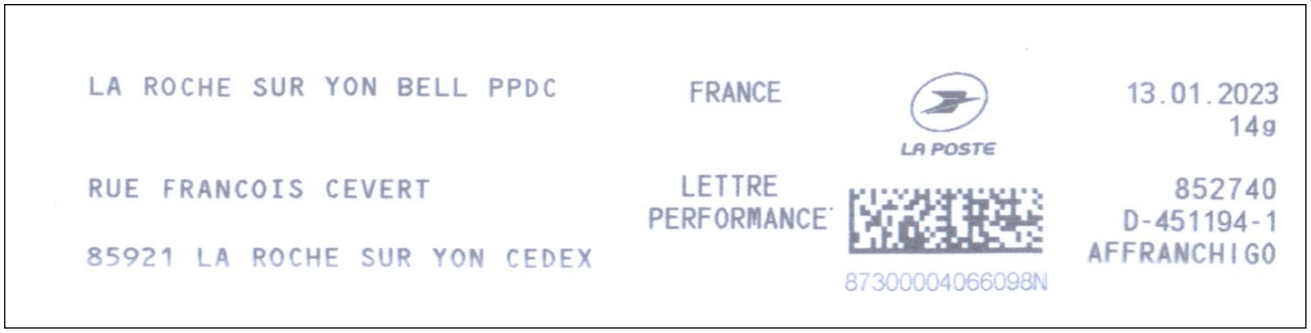

Depuis le 1er janvier, une nouvelle mention est apparue sur les machines qui affranchissent le courrier dans les Centres de Tri : « LETTRE PERFORMANCE ».

DIMANCHE
2 juillet 2023

ST HILAIRE DE RIEZ
Salle de la Baritaudière
de 9h à 18h
Entrée gratuite

61ème SALON TOUTES COLLECTIONS

Monnaies, Timbres, Cartes Postales, Télécartes, Minéraux, Parfums, Fèves, Livres anciens, etc....

Organisé par l'Association Numismatique Vendéenne
En partenariat avec la ville de St Hilaire de Riez
Renseignements: 07 49 24 47 09 – 06 65 13 14 25
Inscription sur site internet: numisvendee.fr

Bruno PESENTI Monnaies-Billets Tél 05.46.99.70.62

DIMANCHE
27 août 2023

ST HILAIRE DE RIEZ
Salle de la Baritaudière
de 9h à 18h
Entrée gratuite

62ème SALON TOUTES COLLECTIONS

Monnaies, Timbres, Cartes Postales, Télécartes, Minéraux, Parfums, Fèves, Livres anciens, etc....

Organisé par l'Association Numismatique Vendéenne
En partenariat avec la ville de St Hilaire de Riez
Renseignements: 07 49 24 47 09 – 06 65 13 14 25
Inscription sur site: numisvendee.fr

Bruno PESENTI Monnaies-Billets Tél 05.46.99.70.62

CALENDRIER 2023 (*)

Réunions, manifestations, expositions et salons

Salle de réunions - 29 rue Anatole France - La Roche-sur-Yon

Date	Activité	Lieu	Organisateur	Parut°	Horaires
02/07/2023	*Salon des Collectionneurs (**)*	*St Hilaire de Riez (85)*	*Ass Numismatique 85*		*Journée*
09/07/2023	*Salon des Collectionneurs (**)*	*St Gilles Croix de Vie (85)*	*APHV*		*Journée*
23/07/2023	*Bourse des Collectionneurs (**)*	*Ile d'Yeu (85)*	*APCC*		*Journée*
06/08/2023	*Salon des Collectionneurs (**)*	*Les Sables d'Olonne (85)*	*PMCS*		*Journée*
20/08/2023	*Salon des Collectionneurs (**)*	*St Gilles Croix de Vie (85)*	*APHV*		*Journée*
27/08/2023	*Salon des Collectionneurs (**)*	*St Hilaire de Riez (85)*	*Ass Numismatique 85*		*Journée*
03/09/2023	Réunion APY	La Roche-sur-Yon	APY		9h30 - 12h00
03/09/2023	*Bourse Multicollections (**)*	*Talmont Saint Hilaire (85)*	*AMT*		*Journée*
24/09/2023	Echanges APY	La Roche-sur-Yon	APY		9h30 - 12h00
01/10/2023	Réunion APY	La Roche-sur-Yon	APY	N° 176	9h30 - 12h00
01/10/2023	*Salon des Collectionneurs (**)*	*Luçon (85)*	*APL*		*Journée*
08/10/2023	*Bourse des Collectionneurs (**)*	*Challans (85)*	*APCC*		*Journée*
21 & 22-oct 2023	*Expo Régionale et Congrès GPCO (**)*	*Olonne sur Mer (85)*	*APSO*		*Journée*
29/10/2023	Echanges APY	La Roche-sur-Yon	APY		9h30 - 12h00
05/11/2023	Réunion APY	La Roche-sur-Yon	APY		9h30 - 12h00
26/11/2023	Echanges APY	La Roche-sur-Yon	APY		9h30 - 12h00
10/12/2023	Assemblée Générale APY	La Roche-sur-Yon	APY	N° 177	9h00 - 12h30
21/01/2024	*41e Salon des Collectionneurs (**)*	*La Roche-sur-Yon (85)*	*APY*		*9h00 - 18h00*
09/03/2024	*Fête du Timbre 2024 (**)*	*?*			*Journée*
10/03/2024	*Fête du Timbre 2024 (**)*	*?*			*Journée*
18/05/2024	*2e Festival BD FEST (**)*	*La Roche-sur-Yon (85)*	*Librairie 85000*		*Journée*
19/05/2024	*2e Festival BD FEST (**)*	*La Roche-sur-Yon (85)*	*Librairie 85000*		*14h00/18h00*
30/05/2024	*Paris Philex 2024 (**)*	*Paris (75)*	*FFAP*		*Journée*
31/05/2024	*Paris Philex 2024 (**)*	*Paris (75)*	*FFAP*		*Journée*
01/06/2024	*Paris Philex 2024 (**)*	*Paris (75)*	*FFAP*		*Journée*
19/01/2025	*42e Salon des Collectionneurs (**)*	*La Roche-sur-Yon (85)*	*APY*		*9h00 - 18h00*

(*) Calendrier prévisionnel qui s'adaptera aux mesures sanitaires qui pourraient être mises en œuvre
(**) L'APY ne pourra pas être tenue responsable des éventuels reports ou annulations de ces manifestations

Photo souvenir du traditionnel pique-nique de l'APY qui s'est déroulé le dimanche 18 juin 2023.

Malgré l'orage, les participants ont passé un agréable moment dans les installations du Terrain d'Aventures.

APCC

Association Philatélique et Cartophile Challandaise

Section philatélique et cartophile de l'Ile d'Yeu organise sa

2EME BOURSE DE PHILATELIE,
MARCOPHILIE ET CARTOPHILIE

à l'Ile d'Yeu
Salle n° 3 de la Citadelle

DIMANCHE 23 JUILLET 2023 de 9 h à 17 h

Entrée Gratuite

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « LE VOYAGE A L'ILE D'YEU »
(50 photos des clubs photo de CHALLANS et L'ILE D'YEU)

VENTE 1er JOUR D'UN CARNET PRESTIGE DE 4 TIMBRES POSTES à validité permanente pour affranchissement de la lettre ordinaire 20 gr
(à partir de photos de l'Ile d'Yeu sélectionnées dans l'exposition)

Vente d'un timbre-poste YE L'Ile d'Yeu à l'unité 1,16 €
(pour affranchir la lettre 20 gr – validité permanente)

EXPOSITION PHILATÉLIQUE « Les hommes, leur image et le timbre »
EXPOSITION CARTES POSTALES « Port Joinville »

RENSEIGNEMENTS
www.apcc-philatelie.fr

En vente sur ce Salon, 1 MTAM …

… et un collector de 4 MTAM

Pour le festival BDFEST
(premier festival bande dessinée
à La Roche sur Yon - 85)

L'Amicale Philatélique Yonnaise,
organise une exposition sur le thème
"timbres et bandes dessinées",
les 27 et 28 Mai 2023.
Elle proposera à la vente des souvenirs philatéliques.
Lieu de vente : hall du CYEL
(10 rue Salvador Allende - La Roche sur Yon).

Un cachet temporaire pour fêter l'évènement et faire voyager n'importe quel courrier !!!

Deux timbres spécifiques qui peuvent être mis sur n'importe quel courrier.

Timbre 1

Cachet

Timbre 2

Un collector de 4 timbres : 2 timbres 1 et 2 timbres 2

Collector recto

Collector verso

Deux enveloppes illustrées avec timbre 1 ou timbre 2

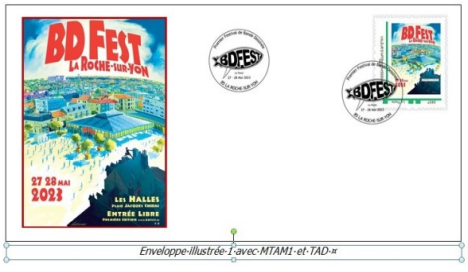

Enveloppe-illustrée-1-avec-MTAM1-et-TAD-a

Enveloppe-illustrée-2-avec-MTAM2-et-TAD-a

Deux cartes postales avec timbre 1 ou timbre 2

Carte-Postale-1-avec-MTAM-1-et-TAD-a

Carte-Postale-2-avec-MTAM-2-et-TAD-a

Bon de commande

à écrire soigneusement et à adresser :
MARTON Philippe - 76, Boulevard des Belges
85000 La Roche sur Yon
09.51.74.70.51 ou *martonphilippe@free.fr*

Chèque à l'ordre de l'Amicale Philatélique Yonnaise

Timbre 1	.....x 1,6 €	= .....
Timbre 2	.....x 1,6 €	= .....
Enveloppe illustrée seule	.....x 0,75 €	= .....
Enveloppe illustrée avec timbre 1	.....x 3 €	= .....
Enveloppe illustrée avec timbre 2	.....x 3 €	= .....
Carte postale seule	.....x 1 €	= .....
Carte postale avec timbre 1	.....x 3 €	= .....
Carte postale avec timbre 2	.....x 3 €	= .....
Collector de 4 timbres (2 timbres 1 + 2 timbres 2)	.....x12 €	= .....
Pour un ensemble complet (un exemplaire des 9 produits).....x 26€		= .....

Frais de port à ajouter au total de votre commande : forfait de 3,50 € = ...
(envoi renforcé avec suivi)

TOTAL = ...

Nom & Prénom : .....

SIGNATURE

Adresse : .....

Code Postal & Commune : .....

Tél. ou adresse mail : .....

J'autorise l'Amicale Philatélique Yonnaise à m'envoyer par courriel les informations sur son actualité
(salons, expositions, publications,...) : **oui** **non**